

Par mail

Aux délégués au Synode

Lausanne, le 14 mars 2019

Synode extraordinaire et supplémentaire du vendredi 5 avril 2019 – Convocation

Mesdames, Messieurs, chères sœurs, chers frères,

Le Synode est convoqué, conformément aux articles 55, 57, 58 et 137 du Règlement ecclésiastique (RE), en session supplémentaire, afin d'épuiser l'ordre du jour de la session extraordinaire des 8 et 9 mars 2019 :

le vendredi 5 avril 2019 de 18h à 22h

à Crêt-Bérard

Lien de téléchargement
des documents



L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture
2. Message du Conseil synodal
3. Point 5 – Modification des articles 58 / 19 / 43 / 163 / 164 / 165 / 165 bis / 165 ter / 54 / 55 / 158 du Règlement ecclésiastique : fonctionnement parlementaire
Texte de 1^{ère} lecture en annexe
4. Point 6 – Modification de l'article 179 du Règlement ecclésiastique relatif à la composition de la Commission de consécration et d'agrégation
Texte de 1^{ère} lecture en annexe
5. Point 9 – Election d'un membre laïque à la Commission des finances – *voir note en page suivante*
6. Point 11 – Information du Conseil synodal sur le chantier « Enfance, jeunesse, Evangile »
7. Election complémentaire d'un membre laïque à la Commission de gestion – *voir note en page suivante*
A la suite de la démission de M. Dind.
8. Questions et interpellations
9. Clôture

NB. Ce synode est intitulé extraordinaire car les points 2 et 7 ont strictement déjà été abordés les 8 et 9 mars derniers et pour permettre le nouveau point « élection complémentaire d'un membre laïque à la Commission de gestion ». Il est aussi supplémentaire pour permettre au Synode d'épuiser l'ordre du jour au sens de l'art. 137 RE.

Note concernant les points élections

A la suite de la démission de Mme Claude Neyroud Busslinger, en décembre dernier, une place laïque est vacante à la CoFin. La CoFin souhaiterait que le Synode élise une personne prête à poursuivre son mandat lors de la prochaine législature, un investissement lors des derniers mois de la présente législature n'en valant sinon pas la peine.

A la suite de la démission de M. Michel Dind, en mars, une place laïque est vacante à la CoGest. Vu le mandat extraordinaire voté lors du dernier synode, la CoGest a beaucoup de travail. Repourvoir cette commission serait bienvenu.

Nous avons pris l'habitude d'envoyer la convocation sous forme électronique seulement. Les documents sont à télécharger à cette adresse : <http://eerv.ch/documents/synode-2019/>.

Merci à tous les lieux d'Eglise d'annoncer et de porter dans la prière la session du Synode.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, chères sœurs, chers frères, nos salutations cordiales et fraternelles.

Au nom du bureau du Synode



Sylvie Arnaud
Présidente



François Paccaud
Secrétaire

Annexes : mentionnées à télécharger

Copie : Conseil synodal